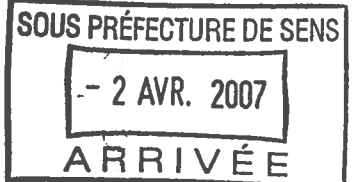


COMMUNE DE VILLEROY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

26/2007



Séance du 30 mars 2007

L'an deux mil sept et le trente mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel JONQUET, Maire de VILLEROY.

Date de convocation : le 23 mars 2007,

Étaient présents : Mesdames Geneviève DICHAMP, Annie MANGEMATIN, Denise LOISON, Messieurs Michel JONQUET, Pierre-Eric MOIRON et Albert PETITDANT.

Absents représentés : Monsieur Christophe BLANCHOT ayant donné pouvoir à Monsieur Michel JONQUET ; Max LATOUCHE ayant donné pouvoir à Madame Denise LOISON ; Monsieur Jean-Yves LEMAIRE ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Eric MOIRON.

Absents excusés : Madame Giacoma SAFFRE, Monsieur Christian GROS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre-Eric MOIRON.

SPANC – LIMITE DE LA ZONE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire expose le fait que chaque maison non raccordée à l'assainissement collectif sera à brève échéance tributaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC.

L'enquête publique sur l'assainissement à Villeroy a eu lieu en 1988 et les études réalisées par la D.D.E. ont pris en compte le tissu urbanisé du bourg à l'exception de deux maisons, à l'époque isolées, situées en extrémité Sud de la Commune sur la R.D. 70 côté SUBLIGNY, Les travaux de réseaux ont été déclarés d'utilité publique le 14 décembre 1988.

Les travaux de lagunage ont débuté en 1989, puis le réseau tel que proposé par la D.D.E. s'est développé en quatre phases de 1990 à 1994.

Depuis, des extensions de réseaux sont réalisées suivant les nécessités (Parc d'Activités, voies nouvelles...).

Le conseil municipal ACCEPTE le schéma de zonage d'assainissement collectif, ci-joint, reprenant l'intégralité des zones constructibles du Bourg, à l'exception des deux maisons non prises en compte à l'origine et des constructions extérieures au Bourg.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Michel JONQUET,

Acte rendu exécutoire
par dépôt en Préfecture
et publication en date du

- 2 AVR. 2007



Le Maire

